CC Sundgau Logo CMJN.emf

**DÉCISION DU BUREAU N° DCB-011-2024**

**DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2024 À 19H00**

*Salle de séance à Altkirch, Quartier Plessier – Bâtiment 3*

**Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Président,**

*Date de la convocation : 8 mars 2024*

*Étaient présents : (16)*

Mesdames et Messieurs, Joseph BERBETT, Doris BRUGGER, Michel DESSERICH, Gilles FREMIOT, Germain GOEPFERT, Christian GRIENENBERGER, Sabine HATTSTATT, Véronique LIDIN, Olivier PFLIEGER, Georges RISS, Jean-Claude SCHIELIN, Fabien SCHOENIG, Dominique SPRINGINSFELD, Aurelio TOLOSA, Hervé WERMUTH, Joseph-Maurice WISS.

*Étaient excusés et ont donné procuration de vote : (2)*

Madame Fabienne BAMOND a donné procuration à Monsieur Michel DESSERICH,

Monsieur Jean-Marc METZ a donné procuration à Madame Doris BRUGGER.

*Étaient excusés sans représentation : (7)*

Mesdames et Messieurs Danièle BACH, Danielle CORDIER, Bertrand IVAIN, Nicolas JANDER, Christian LERDUNG, Estelle MIRANDA, Christian SUTTER.

*Était non excusé : (1)*

Monsieur Hugues DURAND.

**ATTRIBUTION DU MARCHE DES TRAVAUX ASSAINISSEMENT A ILLTAL-OBERDORF (TRANCHE 3)**

|  |
| --- |
| *Nombre de conseillers* |
|  |
| En exercice : 26– Présents : 16 – Procuration : 2 – Absents : 8 – Exclus : 0 |

Le Président rappelle que, dans le cadre de la réalisation de travaux d’assainissement dans le secteur Ill et Gersbach, une consultation a été engagée pour la réalisation de la tranche 3 à Illtal-Oberdorf.

Le dossier de consultation a été mis en ligne et à disposition des candidats sur la plateforme de dématérialisation de la Communauté de communes. Les entreprises étaient invitées à déposer leurs offres pour le vendredi   
1er mars 2024 à 12 h 00, délai de rigueur, par voie électronique.

Le montant estimatif, en phase PRO, était de 835 287 € HT, soit 1 002 344,40 € TTC.

Quatre entreprises ont déposé une offre : SOGEA, SCATP, EUROVIA et ARKEDIA.

Une phase de négociation et de mise au point a eu lieu pour recueillir l’engagement des candidats à démarrer les travaux au lundi 6 mai 2024 (phase de préparation).

Au regard du rapport d’analyse des offres établi par l’équipe de maîtrise d’œuvre et en vertu des critères d’attribution (valeur technique (60%) et prix (40%)), il est proposé d’attribuer le marché au groupement conjoint SCATP/ENCER pour un montant de 988 251,80 € HT, soit 1 185 902,16 € TTC.

**Le Bureau de la Communauté de Communes,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil de Communauté du 29 février 2024 lui donnant délégation d’attributions ;

**VU** le rapport d’analyse ;

**Après en avoir délibéré à l’unanimité,**

**DECIDE** d’attribuer le marché pour les travaux d’assainissement à Illtal-Oberdorf (tranche 3) au groupement conjoint SCATP/ENCER pour un montant de 988 251.80 € HT, soit 1 185 902.16 € TTC.

**APPROUVE** les termes du marché à conclure à cet effet.

**AUTORISE** son Président à signer ce marché et tous actes s’y rapportant.

Pour extrait conforme

Une image contenant cercle

Description générée automatiquementAltkirch, le 15 mars 2024

Le Président

Certifié exécutoire après :

* transmission en Préfecture le
* affiché le
* publié sur le site internet le